ABCD 4X4
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 16 Bis, rue des Brandes
44340 BOUGUENAIS
948 702 675 R.C.S. NANTES

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi huit septembre, à BOUGUENAIS,

Monsieur Antoine ARIAUX,

Demeurant 11, rue des Fougères (44840) LES SORINIERES,

Propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social de la Société ABCD 4X4,

Associé unique de ladite société,

I - A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associe unique décide de transférer le siège social du 16 Bis, rue des Brandes (44340) BOUGUENAIS) au 44 Bis, rue de la Bauche Tué Loup (44860) PONT SAINT MARTIN.

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé :

44 Bis, rue de la Bauche Tué Loup à PONT SAINT MARTIN (44860)

Le reste de l'article reste inchangé.

AA

DEUXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Antoine ARIAUX.

Signé par Antoine ARIAUX
Le 8 sept. 2025

Signed with Universign doc_7EvA tx_awZJGvxyqqzk

AA